

Renforcement de la confiance mutuelle

Tenir en 2004 la Conférence spéciale sur la sécurité pour laquelle le Comité sur la sécurité hémisphérique de l'OÉA conclura l'examen de toutes les questions relatives aux approches en matière de sécurité internationale dans l'hémisphère, tel que déterminé lors du Sommet de Santiago;

Poursuivre, de façon prioritaire, les activités relatives à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, réagir aux préoccupations partagées en matière de défense et de sécurité traditionnelle et non traditionnelle, de même qu'appuyer les mesures visant à accroître la sécurité humaine;

Soutenir les efforts des petits États insulaires en développement pour aborder leurs préoccupations spéciales en matière de sécurité, en reconnaissant que, pour les États les plus petits et les plus vulnérables de l'hémisphère, la sécurité revêt une portée à facettes multiples, met en jeu des acteurs étatiques et non étatiques, et inclut des éléments politiques, économiques, sociaux et naturels, et que les petits États insulaires en développement ont conclu que parmi les menaces à leur sécurité figurent le trafic de drogues illicites, le commerce illégal des armes, les niveaux croissants de criminalité et de corruption, la vulnérabilité environnementale exacerbée par la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et au transport de déchets nucléaires, la vulnérabilité économique, particulièrement en ce qui a trait au commerce, les nouvelles menaces pour la santé, notamment la pandémie du VIH/sida, et les niveaux accrus de pauvreté;

Accroître la transparence et la responsabilité des institutions de défense et de sécurité, et promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande coopération entre les organismes gouvernementaux s'occupant de questions de sécurité et de défense, par des moyens tels qu'un partage accru de documents relatifs aux politiques et aux doctrines de défense, des informations, et des échanges de personnel, incluant, lorsque cela est possible, une coopération et une formation en vue d'une participation à des activités de maintien de la paix des Nations Unies, et mieux satisfaire aux besoins légitimes en matière de défense et de sécurité en accroissant la transparence en ce qui concerne l'acquisition d'armes, dans le but d'augmenter le degré de confiance et de sécurité dans l'hémisphère;

Continuer de renforcer les niveaux de confiance et de sécurité dans l'hémisphère, en continuant, en particulier, de soutenir des mesures telles que celles énoncées dans les *Déclarations de Santiago et de San Salvador sur les mesures de confiance et de sécurité* (MCS), ainsi que les mécanismes, les ententes et les fonds existants et envisager de signer et ratifier, ou ratifier la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, la *Convention interaméricaine sur la transparence des acquisitions d'armes conventionnelles* et la *Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes*, ou d'y adhérer, dans les meilleurs délais et selon le cas; en appuyant sans réserve la Conférence des Nations Unies sur les armes